

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITE DE QUARTIER CENTRE-VILLE

PDTP
Service Proximité Quartiers
02 38 52 40 70
proximite@ville-saintjeandebraye.fr

Date : Mardi 12 mars 2024 à 18h00
Lieu : Salle du Conseil municipal

Présents :

Madame le Maire
Madame Brigitte JALLET, adjointe à l'aménagement du cadre de vie
Monsieur Franck FRADIN, adjoint délégué aux quartiers, à l'agriculture et au patrimoine naturel et bâti
Madame Ghislaine HUROT, conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et à l'épicerie solidaire
Madame Léa AUBOURG-DEVERGNE, conseillère municipale déléguée à la promotion de l'égalité
Monsieur Jean-Claude MARINAULT, conseiller municipal délégué aux quartiers, est excusé
Le service de Police municipale
Le service Proximité Quartiers
Des membres du Comité de quartier
Des habitants du quartier

Introduction – ouverture de la séance

Madame le Maire remercie l'ensemble des participants présents ce soir dans une salle du Conseil municipal et des mariages récemment rénovée.

Madame Catherine NOUVEAU, présidente du Comité de quartier, prononce un discours dans lequel elle fait part des sujets sur lesquels les membres du bureau portent une attention particulière : les déchets et dépôts sauvages, l'animation du centre-ville, l'urbanisation et la biodiversité. Elle remercie Madame le Maire pour cet espace d'expression puis elle salue le travail des membres du bureau, la disponibilité et l'écoute du service Proximité Quartiers ainsi que les élus présents. Un film rétrospectif de l'année 2023 est projeté, puis les élus présentent conjointement le diaporama en séance.

Déroulé du diaporama

N° de Fiche	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Échanges
	Des rencontres ou présentations de projets 2022	<ul style="list-style-type: none"> - L'Assemblée générale le 7 février 2023 - La participation à la rencontre des bureaux des Comités le 16 mai 2023 - La participation au jury du concours « Embellissons ensemble notre ville ! » en juin 2023 - Le Forum des associations le 10 septembre 2023 - La participation à la marche de ramassage des déchets le 16 septembre 2023 - La participation aux ATU de l'Ecoquartier du Hameau et au groupe de travail pour la requalification de secteur Jean Rostand - Le Corbusier - La balade urbaine le 23 septembre 2023 - La rencontre avec certains riverains de la rue Adrienne Bolland le 23 novembre 2023 - La participation aux réunions du groupe de travail vélo piétons 	
	Des réalisations dans votre quartier en 2023	La finalisation des travaux du bassin hydraulique et la création/végétalisation de l'esplanade Charles de Gaulle	<p>Franck Fradin indique que les travaux de création du bassin ont été pris en charge par Orléans Métropole pour un montant de 2 millions d'euros. Ceux concernant l'esplanade s'élèvent à 1 million d'euros.</p> <p>L'inauguration est prévue dans le courant du mois de mai.</p>
		La rénovation de la salle du Conseil municipal et des mariages	<p>Les travaux se sont déroulés du 15 septembre à la fin octobre 2023. Ils ont principalement consisté au comblement de la fosse, au remplacement du mobilier, des luminaires et de la sonorisation. Le montant des travaux s'élève à 108 000 €.</p>
		Venelle à l'arrière de la Salle des Fêtes	<p>L'enrochement provisoire a été remplacé par une barrière du modèle existant.</p> <p>La demande a été formulée par le Comité de quartier et les travaux réalisés en régie.</p>

		Rue de la Planche de Pierre	Une place de livraison sera prochainement réalisée à la demande des commerçants du secteur.
		<p>Point sur les commerces au centre-ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture de "Wings Master" - L'ouverture de "Régal Food" - La reprise du pressing - La réouverture de la boucherie <p>- L'installation à venir de deux orthodontistes</p> <p>- Le projet d'un commerce de bouche au sein des cellules Ville</p>	<p>Madame le Maire rappelle que la Ville souhaite l'installation d'un commerce de "bouche" dans les cellules appartenant à la commune (360 m²). Pour rappel, l'activité commerciale est régie par une liberté d'installation. Un travail est mené par les services de la Ville pour installer un porteur de projet. Ce travail peut paraître long, mais la Ville souhaite installer un porteur de projet fiable avec une activité pérenne.</p> <p>Les dossiers sont étudiés avec beaucoup d'attention. Plusieurs rencontres se sont déroulées et un projet d'installation d'un commerce de bouche semble se dessiner. Il y aura, au préalable à cette installation, des travaux d'aménagement des locaux à effectuer.</p> <p>Par ailleurs, le propriétaire des autres cellules a été sollicité, quant à lui, par des orthodontistes. La Ville, au regard des difficultés d'accès aux soins, trouve pertinente l'installation de ces professionnels de santé au centre-ville.</p>
		La Halle des sports - Label "Terre des Jeux 2024"	<p>Dans le cadre du Label "Terre des Jeux 2024" des travaux ont été effectués dans la Halle :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La mise en accessibilité du bâtiment avec l'installation de plateformes élévatoires, de bandes de guidage et d'emplacements adaptés -Le passage à un éclairage LED plus puissant et plus économe en énergie -La pose d'un nouveau parquet répondant aux nouvelles normes -Le remplacement de la chaudière -Des travaux d'étanchéité de la toiture. <p>Le budget consacré s'élève 780 000 € avec des subventions obtenues de l'État et du Département.</p> <p>Une habitante demande la possibilité de marquer un passage piéton pour traverser la rue R Cassin depuis la Halle des Sports. F Fradin indique que la demande est prise en compte et sera étudiée par les services afin que la sécurité de la traversée soit assurée.</p>

	<p>Le broyeur de végétaux itinérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet lauréat du 3° budget participatif - Le samedi 25 novembre 2023, parking proche de la Mairie - 32 bacs de broyat produits, soit environ 13 m³ de branches valorisées 	<p>F Frandin remercie l'association "Les cycloposteurs" pour l'achat du broyeur et le portage de cette opération.</p>
	Rue de la Haute Croix	<p>L'amélioration de l'éclairage public avec le remplacement des candélabres avec un éclairage LED, plus économe en énergie.</p> <p>Les travaux ont été réalisés par Orleans Métropole pour un montant de 29 000 €.</p>
	Rue du Puits de Ville	<p>F Frandin indique que la mise en place de deux "stop", au carrefour avec l'Allée du Puits de Ville, fait suite à une pétition de riverains souhaitant une réduction de la vitesse. La reprise des marquages au sol a été réalisée dans la continuité de cette installation.</p>
	Rue Albert Camus	<p>A la demande du Comité, les services de la Ville ont procédé à l'entretien des bancs.</p>
	Tronçon rue Jules Ferry - rue Albert Camus sur le boulevard Jean Rostand	<p>La piste cyclable a été redéfinie et les traversées mises aux normes. Les travaux, réalisés par Orleans Métropole, s'élèvent à 24 000 €.</p>
	Carrefour avenue du Général Leclerc – avenue de la Paix	<p>Les travaux récemment réalisés par Orléans Métropole ont consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La mise aux normes des feux tricolores -L'instauration de doubles feux piétons-vélos aux traversées -La modification des aménagements piétons et cycles avec la création de sas vélos -La reprise de la voirie -La suppression des jardinières <p>Pour un montant de travaux de 125 000 €</p>
	Rue Jean Zay	<p>La matérialisation de 2 places en « zone bleue » à la demande du restaurant « Le Saint-Christophe »</p>

		Rue des Grazons	La matérialisation de 6 places en « zone bleue » à la demande du restaurant « Le Saint-Christophe ». F Fradin rappelle que le restaurant possède un parking d'une dizaine de places de stationnement sur sa parcelle, à l'arrière de l'établissement, qui pourrait être indiqué.
		Rue des Grazons	La deuxième micro-forêt a été plantée en présence des enfants des accueils de loisirs de la Ville. Elle est composée de variétés diverses d'arbres et d'arbustes.
		Allée des Aviateurs	La plaque de rue pliée a été remplacée par les services techniques de la Ville.
		Rue des Grazons	Un panneau interdisant le stationnement a été mis en place par les services à la demande de la Maison Mosaïque. F Fradin indique que l'espace public est en cours de modification pour l'installation de points d'apport volontaire résidentialisés. Ces points d'apports sont situés sur une propriété privée.
		Rue B Cognet – rue A de Saxcé et rue des Grazons	Madame le Maire rappelle que la gestion des dépôts sauvages aux abords des conteneurs enterrés a fait l'objet de rencontres avec les bailleurs et les syndic des copropriétés de ce secteur. Elle indique qu'un marché a été signé entre Orléans Métropole et Aabraysie en 2023, pour le ramassage de ces dépôts avant les collectes hebdomadaires. La Ville a demandé le renouvellement de ce marché. A ce jour, aucune réponse n'a été formulée par la Métropole.
		Rue Arnaud de Saxcé	Les deux bancs ont été retirés car des regroupements généraient des nuisances sonores pour les habitants. Cet espace sera prochainement végétalisé
		Les bacs de collecte des biodéchets	Depuis le 1 ^{er} janvier 2024, la loi oblige les collectivités et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à collecter les biodéchets. Le déploiement est en cours sur l'ensemble de la métropole. Pour Saint-Jean de Braye, des bacs de collecte de biodéchets sont installés rue des Grazons,

			<p>secteur rue B Cognet – rue A de Saxcé et rue H Gaudier Brzeska. Les déchets collectés dans ces bacs sont ensuite déposés dans un électrocomposteur qui accélère leur transformation en compost. La Ville a passé un contrat avec Aabraysie pour la collecte des biodéchets dans les écoles et les accueils de loisirs.</p> <p>Pour les logements collectifs, il est également possible de demander l'installation d'un composteur collectif. Sa gestion doit être portée par un groupe d'habitants. Orléans Métropole a édité une plaquette d'information sur le compostage. L'objectif est de diminuer de 100 kg le contenu de la poubelle "verte" d'ici à 2027.</p>
		Clos de l'Arche	<p>Madame le Maire indique qu'une rencontre s'est déroulée avec le bailleur au sujet de la vitesse, des incivilités et de l'entretien du secteur.</p> <p>Elle précise que la Métropole et la Ville entretiennent les voiries. Compte tenu de la configuration de la rue, en "voie sans issue", de la présence d'enfants et de la pratique de jeux de ballons dans la plaine, il apparaît nécessaire de travailler sur des aménagements. Il est arrivé que des véhicules de la Police se soient retrouvés "coincés" dans cette impasse. C'est pour des raisons de sécurité qu'une étude sera menée pour l'ouverture d'une nouvelle voie.</p> <p>Le bailleur doit se charger d'entretenir la plaine et de sécuriser la pratique de jeux de ballons sur celle-ci, car des ballons peuvent se retrouver sur la voie du tramway. Les parkings, propriétés du bailleur, demandent également à être entretenus. Les haies, quant à elles, doivent aussi être taillées pour éviter de servir de "planques".</p>
		Placette de l'allée du Petit Saint-Martin	<p>La requalification de la placette a été menée par les services de la Ville (semis de gazon, plantations de vivaces et d'arbustes, installation de planchettes à l'arrière de ces massifs...).</p>
		Site du Petit Bois	<p>Un point d'apport volontaire « verre » a été ajouté à la demande des habitants du quartier des Aviateurs. Il pourra également servir lors des manifestations qui se déroulent sur le site du Petit Bois.</p>

	Les autres demandes du quotidien traitées par le service Proximité Quartiers	Elles représentent 237 demandes traitées par le service Proximité Quartiers au travers d'appels téléphoniques, de mails ou de courriers.
	Les relevés de vitesse dans le quartier	<p>F Fradin commente le tableau des relevés de vitesse réalisés en 2023 dans le quartier.</p> <p>Madame le Maire complète en indiquant que même si la majorité des conducteurs respectent les vitesses autorisées cela n'empêchera pas la Ville de renforcer la sécurité par des aménagements complémentaires dans certaines portions de voies.</p>
	Point sécurité	<p>Madame Prouteau, Responsable du Poste de Police municipale, indique que le quartier du Centre-Ville est bien maillé en terme de caméras de vidéoprotection.</p> <p>Elle indique que 854 procès verbaux ont été dressés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 14 février 2024 dont 33 véhicules mis en fourrière. Elle rappelle que le stationnement sur les trottoirs est interdit, il est passible d'une amende de 135 € et d'une mise en fourrière s'élevant à 145 € supplémentaires (pour pouvoir récupérer son véhicule).</p> <p>Madame le Maire rappelle que la Ville ne perçoit pas le montant des amendes collectées.</p> <p>Elle ajoute que des agents de surveillance de la voie publique veillent activement au respect des "zones bleues" et aux dépôts sauvages. Malheureusement, la verbalisation des diverses infractions n'empêche pas la récurrence de certains.</p> <p>Le déploiement des caméras va se poursuivre en 2024 au niveau de place de Gaulle, mais aussi sur les grands axes routiers pour veiller à la sécurité routière. La RD 2152, à proximité du tramway, se verra également équipée.</p> <p>Madame Prouteau précise que le rond-point du Pont Bordeaux a été équipé de caméras l'année dernière.</p> <p>Une riveraine signale que des véhicules en stationnement mordent parfois sur la piste cyclable de l'Avenue de la Paix. Birigitte Jallet invite les habitants à contacter la Police municipale pour signaler ces faits.</p> <p>Une riveraine souhaite savoir si le stationnement</p>

			<p>alterné est toujours en vigueur dans les rues de la commune. Madame Prouteau rappelle que le stationnement, s'il n'y a pas de marquages au sol, se fait par quinzaine : du 1er au 15 du mois côté impair des numéros de rue et du 16 au 31 du mois côté pair.</p>
		Flyer " cambriolages soyez vigilants"	<p>Madame Prouteau explique les bons gestes à mettre en oeuvre pour protéger son domicile des cambriolages. Elle ajoute que le nombre de cambriolages perpétrés à Saint-Jean de Braye est inférieur à la moyenne nationale. Elle précise que des flyers seront mis à disposition des participants en fin de rencontre.</p> <p>La Police municipale propose également " l'opération tranquillité vacances", qui est un service de surveillance du domicile lors d'absences tout au long de l'année. Il faudra au préalable remplir un formulaire disponible en ligne sur le site de la Ville ou au poste de Police municipale.</p>
		Point santé	<p>Madame le Maire fait part du travail régulier mené avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Longues Allées. Les loyers modérés ont permis de favoriser l'installation de médecins. Elle est actuellement complète avec l'installation d'un pneumologue et ce malgré les départs.</p> <p>Un Centre régional de santé a ouvert à l'automne 2023, avec l'arrivée d'un médecin généraliste. La Ville a pris financièrement à sa charge les travaux d'aménagement des locaux ainsi que le salaire du secrétariat médical.</p> <p>Pour rappel la Ville de Saint-Jean de Braye n'est pas classée comme territoire "prioritaire" par l'Agence Régionale de Santé. Dans les zones "prioritaires", les médecins peuvent percevoir des aides à l'installation. Le classement de la commune, réalisé avec des données de l'année N-2, ne tient pas compte des départs de plusieurs médecins. L'ARS va travailler à une nouvelle cartographie de ces zones.</p> <p>La Ville est favorable à l'obligation d'installation des médecins dans les territoires en tension.</p> <p>Actuellement, lorsqu'un habitant recherche un</p>

			<p>médecin, il est orienté vers le CCAS de la commune.</p> <p>Un membre du Comité indique qu'un regroupement de médecins (communauté professionnelle territoriale de santé d'Orléans) peut aussi être joint, pour des soins non programmés, au 07 88 85 71 51, du lundi au vendredi, de 8h à 20h. Ce numéro est publié régulièrement dans la presse.</p>
	Des projets dans votre quartier en 2024	L'orientation de l'accueil principal de la mairie vers le Jardin de la Commune et le futur parc urbain	<p>Madame le Maire précise que cette modification a pour objectif de faciliter l'accès aux services municipaux avec un accueil centralisé dans les locaux du service de l'Etat civil.</p> <p>F Fradin indique que les travaux débiteront mi-juin.</p>
		La meilleure matérialisation des stationnements vélos au centre-ville	<p>Madame le Maire explique que ce travail permettra une meilleure visibilité des parkings vélos.</p>
		Rue Jean Zay	<p>Une étude de circulation sera menée au centre-ville en parallèle de celle qui se déroulera pour la RD 960.</p> <p>Madame le Maire signale des vitesses élevées dans la rue Jean Zay, des stationnements anarchiques sur les trottoirs notamment à proximité de l'école Jean Zay mais également des trottoirs peu accessibles. Il y a nécessité à requalifier cette voie jusqu'au rond-point du Pont Bordeaux.</p> <p>Dans le cadre de cette étude, la limitation de la circulation dans le centre-ville pourrait être envisagée, avec de possibles modifications de lignes de bus. Le secteur de la "cabane à dons" sera compris dans le projet de requalification. Les riverains, les commerçants et le Comité de quartier seront bien entendu associés au projet.</p> <p>Une riveraine fait part de son inquiétude quant au report possible de la circulation sur d'autres axes comme le boulevard Jean Rostand. Madame le Maire précise que les modifications seront apportées en fonction des conclusions de l'étude de circulation qui sera réalisée.</p>

		Secteur de l'allée du Clos du Hameau	<p>Brigitte Jallet indique que les prochains aménagements réalisés par l'aménageur (la SEMDO) consisteront au marquage de la bande cyclable à contre-sens, à la végétalisation et à la fermeture aux voitures de la dernière portion de l'allée.</p> <p>Les marquages seront repris et des potelets mis en place dans les rue B Cognet et A de Saxcé par Orléans Métropole.</p>
		Venelle perpendiculaire à la venelle du Petit Vomimbert	<p>Les travaux de réfection et de pose de calcaire dans la venelle vont débuter dès demain.</p>
		Ecole Louise Michel	<p>Madame le Maire explique que les difficultés rencontrées au niveau du chauffage de l'école nécessitent le remplacement du réseau. Les travaux s'élèveront à 200 000 € et seront réalisés durant l'été.</p> <p>La restructuration du restaurant scolaire est prévue en 2025. Il est actuellement très bruyant. Son agrandissement, gagné sur l'office de cuisine devenu maintenant trop grand, offrira plus de confort lors des repas.</p>
		Avenue du Général Leclerc	<p>Madame le Maire souligne que l'instauration d'une "zone bleue" devant la boulangerie permettra une rotation des véhicules. Il faudra penser à aposer son disque de stationnement.</p>
		Rue Adrienne Bolland	<p>A demande des habitants, un projet de sécurisation de l'aire de jeux est envisagé. Les travaux sont prévus au deuxième semestre.</p>
		L'écoquartier du Hameau entre le Boulevard Émile Bernon et la rue Jean Zay	<p>Brigitte Jallet explique que son aménagement se poursuit. Un Atelier de Travail Urbain se constituera à l'été.</p> <p>Le plan présenté a un peu évolué.</p> <p>Le promoteur ATARAXIA a reçu son permis de construire pour 70 logements mais le chantier n'a pas démarré car les prix des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres étaient trop élevés. Sur l'ilot voisin, un permis a été accordé à Link City pour un bâtiment passif et un bâtiment biosourcé, 76 logements au total. Il reste deux lots sur lesquels travaille Bouygues pour une centaine de logements. L'objectif est de terminer l'écoquartier en 2027, mais la crise immobilière ac-</p>

			<p>tuelle freine la réalisation des projets et la fin de l'opération pourrait être repoussée.</p> <p>Le secteur comptera 25 % maximum de logements sociaux, le reste des logements seront en accession libre.</p>
		Boulevard Emile Bernon	<p>B Jallet fait part de la modification et de l'ouverture de la traversée routière entre le boulevard et la future rue de la Solidarité. Les travaux se dérouleront durant l'été.</p> <p>Les rues seront ouvertes à la circulation routière une fois les travaux de construction des immeubles achevés.</p>
		La requalification du secteur Jean Rostand - Le Corbusier	<p>B Jallet indique qu'un atelier de concertation avec les habitants s'est déroulé avant Noël. Les élèves de l'école Louise Michel ont travaillé sur le choix des couleurs des jeux : rose pour le square Rostand. Les travaux préparatoires vont s'achever et le maître d'oeuvre va remettre son "avant projet".</p> <p>La consultation des entreprises se déroulera avant l'été et le début des travaux est prévu à l'automne. L'aménagement se poursuivra vers le secteur des "4 oeufs". Ils s'étaleront sur quatre années pour un montant de 5 millions d'euros. La résidentialisation des espaces sera menée avec une délimitation, sous la forme de clôtures, entre les espaces privés et publics. Un travail d'identification des espaces a déjà été effectué.</p> <p>Madame le Maire explique que, partant des observations de la vie du quartier remontées par les habitants et des aménagements réalisés, il était nécessaire de retrouver apaisement et sécurité dans ce quartier. La fermeture des porches, lieux de trafic de stupéfiants, fera partie des aménagements.</p> <p>Les travaux débiteront par la réalisation du parc urbain. Des codes couleurs viendront animer les squares. Un espace canin sera installé dans le square Brassens.</p> <p>Les travaux démarreront à l'automne 2024 pour une</p>

			<p>livraison de la plaine Le Corbusier à l'automne 2025. Suivront la rue Becquerel et les squares Brassens et Rostand. Les travaux se poursuivront par l'allée Pablo Picasso et l'îlot des 4 œufs pour terminer par la place de la Commune où des études approfondies de la structure sont nécessaires en préalable.</p> <p>A l'issue des aménagements les voiries environnantes seront rénovées (rue Georges Danton, rue Albert Camus, Boulevard Jean Rostand).</p> <p>Une riveraine signale le stationnement de camions sur les trottoirs. Ils interviennent sur le chantier de construction en cours à l'angle du boulevard Jean Rostand et de la rue Jean Perrin. Ils dégradent les trottoirs.</p> <p>F Fradin indique qu'un constat est réalisé avant le début de chaque chantier. Si des dégradations sont constatées à la fin de celui-ci, l'entreprise sera dans l'obligation de remettre en état les trottoirs ou voiries détériorés.</p>
I		Eclairage des venelles	<p>Une habitante souhaite savoir si l'éclairage des venelles a été modifié.</p> <p>Madame le Maire répond par la négative.</p>
		Avaloirs	<p>Un riverain signale que les avaloirs, situés au carrefour du boulevard Jean Rostand et rue de la Mairie, sont sous dimensionnés pour collecter les fortes pluies. Il serait nécessaire de les agrandir.</p> <p>F Fradin indique que les services transmettront cette information à la Métropole.</p>
		La réfection des voiries d'ici à la fin du mandat	<p>La réfection du Passage de l'Hôtel de Ville est prévue . L'éclairage public sera également remplacé.</p> <p>Une habitante suggère la mise en place de cendriers dans ce passage car de nombreux mégots jonchent le sol. Madame le Maire indique que cette demande sera intégrée dans le projet de requalification de cette rue. Dans le cadre du budget participatif, un partenariat est envisagé pour collecter les mégots.</p>
		Rue du Petit Vomimbert	<p>Un habitant signale que les bouches à clés, soulevées sur la chaussée, sont dangereuses pour les cyclistes.</p>

			Madame le Maire précise qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter ces problématiques aux services pour intervention.
		Avenue Louis Joseph Soulas	Un riverain souhaite savoir si des arbres seront replantés dans les grandes jardinières actuellement vides. Madame le Maire explique que les arbres étaient morts et que ces jardinières seront retirées lors de la requalification de la voie prévue en 2025.
		Point sur l'éclairage public	<p>Nicolas Josic, Responsable du service Proximité Quartiers, indique que la commune compte 3166 points lumineux. L'extinction de l'éclairage public, de minuit à 6h du matin, a permis une économie de 53 %.</p> <p>La Métropole consacrera un budget de 3,7 millions d'euros par an au déploiement de l'éclairage LED. Ce dernier est prévu, d'ici à 2026, sur l'ensemble des communes de la métropole.</p> <p>En ce qui concerne Saint-Jean de Braye, 90 000 € d'investissement sont prévus au premier semestre (274 points lumineux). L'objectif est de remplacer la totalité des points lumineux d'ici à 2026.</p> <p>Il est prévu, au 1^{er} semestre 2024, d'équiper l'ensemble des points lumineux longeant la ligne du tramway ainsi qu'une large portion de la RD 960. La cartographie correspondante est présentée.</p> <p>Madame le Maire explique que le plan de sobriété énergétique compte différents volets comme la gestion de l'éclairage dans les bâtiments communaux et les équipements sportifs. Toutes ces mesures portent leurs fruits.</p>
		Les évènements à venir	Madame le Maire énumère les prochaines manifestations comme le repas des Séniors, le Carnaval, la première édition de la Color run (Label Terre des Jeux) avec des animations au parc des Longues Allées, La Guinguette du Parc, le festival L'Embrayage.

Questions diverses

N° de Fiche	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Réponses
	Parc des Longues Allées, espace vert Léon Blum	Chiens non tenus en laisse	<p>Une élue signale la présence de chiens non tenus en laisse. Cette situation appelle à la vigilance.</p> <p>Madame Prouteau indique que la Police veille à cette problématique. Les propriétaires sont passibles d'une verbalisation de 38 €. La Police municipale est également chargée du suivi des déclarations de détention de chiens de type "molossoïde".</p>
	Rue du Coin Buffet et rue du Clos St François	Présence de "Stop"	<p>Un membre du Comité estime le nombre de "stop" trop important dans ces rues considérées comme des entrées de ville. De plus, le fait de s'arrêter et de repartir n'est pas forcément très écologique et génère des nuisances sonores. Des "cédez le passage" seraient plus adaptés.</p> <p>B Jallet explique que le passage de véhicules étant très important rue du Clos St François, la Ville a travaillé pour dévier la circulation rue du Coin Buffet. Ce déport a permis la création d'une piste cyclable et de maintenir une seule voie de circulation dans le sens Nord-Sud. Du côté de la rue du Coin Buffet, la chaussée a été refaite, des plateaux surélevés réalisés et des panneaux "Stop" également ajoutés.</p>
	Ville	Les dépôts sauvages	<p>Madame le Maire rappelle que la compétence concernant le ramassage des déchets est métropolitaine.</p> <p>Losque les services de la Ville viennent ramasser ces</p>

			<p>dépôts, ils n'accomplissent pas leurs missions habituelles. Le marché de ramassage des dépôts sauvages, passé par Orléans Métropole sur le secteur Est, a été attribué à Aabraysie. L'intervention de l'association a duré les deux mois d'été 2023 et a donné satisfaction. Le ramassage était planifié avant le passage des bennes pour les collectes des déchets résiduels et du tri. La Ville demande à la Métropole la pérennisation et l'élargissement de cette intervention, notamment aux abords des points d'apport volontaires.</p> <p>En ce qui concerne le ramassage des "encombrants" qui avait lieu deux fois par an, en porte à porte, Orléans Métropole a stoppé ce service. Il a été remplacé par un dispositif de retrait sur rendez-vous et il est dorénavant gratuit. L'association "Envie Orléans" collecte et rénove des appareils électroménagers qui sont ensuite remis sur le marché.</p>
	Accès aux déchetteries et végé'tris		<p>Un habitant signale des difficultés concernant la mise en place du dispositif de reconnaissance de plaques d'immatriculation pour accéder aux déchetteries.</p> <p>Madame le Maire précise que la mise en service de ce nouveau mode d'accès aux déchetteries et végé'tri de la métropole sera effectif à compter du 11 mars. Il est possible, au regard d'une forte sollicitation, qu'un délai soit nécessaire pour l'enregistrement des véhicules.</p>
	Ecoquartier du Hameau	Programme immobilier "Complicité" du promoteur Clarrès	Brigitte Jallet précise que les voies de circulation seront ouvertes une fois le chantier de la ZAC achevé.
	Avenue du Général Leclerc	Poubelles à demeure sur le trottoir	<p>Un riverain signale que les bacs d'ordures, de la résidence située 3 venelle de Vomimbert, restent en permanence sur le trottoir. Elles débordent régulièrement.</p> <p>Madame le Maire indique qu'un rappel des obligations sera adressé aux occupants de cette résidence.</p>
	Place de la Commune	Flaques d'eau	Un membre du Comité signale que, lorsqu'il pleut, de grosses flaques se forment sur la place. Elles sont masquées par les grands bacs. F Fradin indique que les services procéderont à un contrôle.

	Ville	Boîtes à livres	<p>Une habitante souhaite savoir si le déploiement des boîtes à livres se poursuivra dans la Ville.</p> <p>Madame le Maire rappelle la présence actuelle de boîtes à livres : rue de la Gare, dans le quartier du Pont Bordeau, à la Halle des sports.</p> <p>Elle confirme que le déploiement d'autres boîtes est bien planifié.</p>
	Avenue Louis-Joseph Soulas	Espaces verts bordant le parking à proximité du fleuriste	<p>Une habitante indique que ces espaces nécessiteraient d'être entretenus.</p> <p>La demande est prise en compte par les services .</p>
	Rue de la Mairie	Projet immobilier	<p>Des habitants souhaitent savoir si un projet immobilier est prévu dans cette rue.</p> <p>B Jallet répond qu'il n'y a pas de projet envisagé. Des promoteurs démarchent certains propriétaires.</p> <p>L'EPF (Etablissement Public Foncier) a été missionné par la Ville pour maîtriser le foncier. En effet, la Ville ne peut tout acheter. Il faut qu'il y ait un intérêt général pour toute acquisition. Ce partenariat a pour objectif un aménagement cohérent et moins dense du territoire.</p> <p>Par ailleurs, la Ville souhaite imposer plus de contraintes dans le cadre de nouvelles constructions en modifiant le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.</p> <p>Elle informe la tenue prochaine d'une réunion publique d'information sur le sujet de l'urbanisation. Cette réunion permettra d'aborder les aspects réglementaires et d'expliquer ce que la Ville est en droit de faire ou pas.</p>